Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 2 (1910)

Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALI

~~~~~~

SUISSE ?????????????????????

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

Page 153

159

sur 1908

O MIMITINE.	age	
1. Le mouvement syndical suisse en 1909	141 4. Rapports entre les coopératives et leurs employés	
3. Mouvement de salaire, grèvos et lock-outs en Suisse:	6. Le congrès international de Copenhague	
b) La grève des boîtiers métal et acier	149 8. Le Recensement professionnel en Allemagne	

Le mouvement syndical suisse en 1909.

II.

L'administration et les institutions de secours des fédérations affiliées

à l'Union suisse des fédérations syndicales.

a) Les recettes.

Après avoir constaté que la plupart des fédérations syndicales ont subi une perte plus ou moins importante de membres, on pourrait admettre que les recettes et tout spécialement celles résultant des cotisations régulières aient également diminué. A part quelques rares exceptions, il n'en est rien, heureusement. Nous constatons plutôt le contraire, c'est-à-dire que la plupart des fédérations accusent un accroissement de leur recettes régulières. Il en est de même pour le chiffre total des recettes de l'ensemble des fédérations, et la fortune totale s'est augmentée de fr. 1,500,000 à fr. 1,650,000, soit de $10^{-0}/_{0}$ en 1909.

Voici les changements survenus dans les différentes fédérations quant au chiffre de leurs recettes annuelles:

Un accroissement des recettes a été annoncé pour l'année 1909 par les fédérations des

rangee 1909 par les lederations des.					
	ı			sur 1908	
1.	Relieurs		fr.	$3,251.09 = 10,5 ^{0}/_{0}$	
2.	Ouv. des commune	S			
	et de l'Etat		>	$2,059.92 = 41,1^{-0}$	
3.	Ouv. de l'aliment ⁿ		>	$5,977.52 = 8,9 ^{\circ}/_{0}$	
4.	Ouvriers sur cuir		>	$9,687.99 = 59,0^{\circ}/_{\circ}$	
5.	Lithographes	•	>	$3,840.$ —= $7,1^{\circ}$	
	Maçons et manœuvre		>>	$11,392.25 = 38,7 ^{\circ}/_{0}$	
7.	Métallurgistes .		>-	$11,070.30 = 2,9 0/_{0}$	
8.	Tailleurs de pierre		>>	$1,654.31 = 7,6 ^{\circ}/_{0}$	
	Ouv. du transport		>	1,831.13 = 26,5 %	
10.	Typographes		>	$2,692.47 = 0.9 ^{\circ}/_{0}$	
	Horlogers		>	$10,754.75 = 10,8 ^{\circ}/_{0}$	
	D .			1' ''	

Par contre, on nous a annoncé une diminution des recettes pour les fédérations des:

 $226.93 = 4.9 \, 0/0$ 1. Coiffeurs 2. Ouv. auxiliaires des $513.90 = 2.5^{\circ}/_{0}$ arts graphiques . . $34,745.45 = 19,5 \, ^{\circ}/_{0}$ 3. Ouvriers sur bois $504.43 = 12.6 \, ^{\circ}/_{\circ}$ 4. Chapeliers »

 $1,286.42 = 1,8 \, ^{0}/_{0}$ 5. Peintres et gipseurs $18,536.25 = 42,6 \, 0/_{0}$ 6. Tailleurs d'habits . $43,739.41 = 43,9 \, 0/_{0}$ 7. Ouvriers du textile . »

 $2,008.63 = 7,3 \, 0/_{0}$ 8. Charpentiers . . . »

Pour ce qui concerne l'accroissement des recettes, qui semble assez important pour les ouvriers des communes et de l'Etat, pour les maçons, les travailleurs du cuir et les ouvriers des transports, il est à observer que pour la première des fédérations citées il est dû à un fort accroissement de l'effectif de ses membres pendant que pour les trois autres fédérations il est dû à une augmentation des cotisations, éventuellement à des dons ou prêts fournis par d'autres organisations.

Quant à la diminution des recettes qui paraît très importante pour les fédérations des travailleurs de l'industrie textile, des ouvriers sur bois et pour celle des tailleurs, elle n'est pas aussi • grave qu'elle ne semble à première vue.

En 1908, les travailleurs du textile avait en à soutenir un grand lock-out (chez Heine à Arbon). A cette occasion ils ont touché une forte somme de secours des autres fédérations, en outre un prêt important leur fut fait par les fédérations des typographes et des ouvriers sur métaux. Ainsi les recettes de la Fédération des ouvriers du textile se trouvaient fort élevées en 1908; en 1909 ces recettes extraordinaires n'existaient plus, c'est pourquoi il y a une pareille réduction des recettes à constater.

La Fédération des ouvriers tailleurs s'est trouvée dans une situation semblable. Au courant de l'hiver 1908, elle subit un lock-out général qui la mit dans l'obligation de faire appel à la solidarité des autres fédérations. Par contre, pour la Fédération des ouvriers sur bois, il s'agit d'un